

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 9 août 2024 à distance**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège décide de reporter le point.

2. MP remplacement accessoires radios EADS - Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché sur base du contrat cadre ASTRID CD-MP-OO-60 dont le montant s'élève à € 5.180,74 € hors TVA ou € 6.268.70, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-01.

3. Utilisation véhicule de service - Problématique et dégâts

A l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Commandant de zone, en collaboration avec le Cpt Philippe Mansy, à réaliser une analyse concrète et complète des déplacements d'un véhicule zonal et ce à partir du 1er mai 2024 (en semaine et le week-end) ainsi que sur les dégâts occasionnés sur le véhicule et constatés le 29 juillet 2024 ; De présenter les résultats de cette analyse lors de la prochaine réunion.

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président  
Pascal JACQUIEZ

